

# GUIDE DE L'EXPOSANT



7<sup>ème</sup> SALON  
des **Communes** et des  
**Intercommunalités**  
des **Alpes-Maritimes**

Maires • Adjointes • Conseillers • Présidents d'Intercommunalité  
Elus locaux • Décideurs publics • Agents des collectivités

PALAIS DES FESTIVALS - CANNES  
JEUDI 10 OCTOBRE 2024



*Ce guide est édité afin de faciliter votre installation au salon et vos donner toutes les informations pratiques nécessaires à votre participation.*

## INFORMATIONS PRATIQUES AMENAGEMENTS DU STAND

### VOTRE CONTACT TECHNIQUE

Anaïs RAMBOZ  
a.ramboz@ap-media.fr  
☎ 07 66 46 29 64  
☎ 04 67 13 86 99

L'équipe AP Média se tient bien sûr à votre disposition pendant le salon



# SOMMAIRE

## INFORMATIONS PRATIQUES..... 3

HORAIRE D'INSTALLATION ET DE DEMONTAGE.....	3
LIVRAISON DE COLIS ET MATERIEL .....	3
ACCES EXPOSANTS .....	4
SERVICES SUR LE SALON.....	5

## AMENAGEMENTS DU STAND..... 5

STAND CLE EN MAIN .....	5
STAND NU .....	6
COMMANDE MOBILIER SUPPLEMENTAIRE .....	6
COMMISSION DE SECURITE.....	6
GARDIENNAGE .....	7

# INFORMATIONS PRATIQUES

## HORAIRES D'INSTALLATION ET DE DEMONTAGE

Dates	Installation exposants	Accueil des exposants	Ouverture du salon au public	Démontage exposants
9 octobre 2024	14h00 -19h00*			
10 octobre 2024		A partir de 7h00	8h00 – 17h00	17h00 – 20h00

\* Si vous faites appel à un standiste et que le délai est trop court, merci de nous en informer.

**OBLIGATOIRE : Pensez à imprimer vos badges en double. Un exemplaire devra être apposé sur le tableau de bord de chaque véhicule afin de permettre aux agents du parking exposants d'identifier votre véhicule et lui demander de se déplacer le cas échéant.**

## LIVRAISON DE COLIS ET MATERIEL

- **Livraison uniquement le 9 octobre de 9h à 18h.**
- Chaque colis devra porter l'étiquette fournie ci-dessous dûment complétée.
- Si le matériel doit être récupéré, l'enlèvement par transporteur devra se faire le soir du démontage. Le parc des expositions ne dispose pas d'alvéoles de stockage

### ETIQUETTE DE LIVRAISON

 <p>7<sup>ème</sup> SALON des <b>Communes</b> et des <b>Intercommunalités</b> des <b>Alpes-Maritimes</b></p> <p>Maires • Adjointes • Conseillers • Présidents d'Intercommunalité Elus locaux • Décideurs publics • Agents des collectivités</p>	<p>PALAIS DES FESTIVALS - CANNES JEUDI 10 OCTOBRE 2024</p>  <p>ADM06 ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DES ALPES-MARITIMES</p>
<h3>Adresse de livraison</h3>	
Destinataire (Nom - Prénom) : <b>A renseigner.</b>	
Chez : Palais des Festivals et des Congrès de Cannes 1 Boulevard de la Croisette 06400 CANNES	
<h3>Informations obligatoires</h3>	
Manifestation : SALON DES COMMUNES DES ALPES-MARITIMES	
Espace, salle, stand où la livraison doit être effectuée : Salle Principale	
Nom du stand : <b>A renseigner.</b>	
N° du stand : <b>A renseigner.</b>	
Responsable du stand : <b>A renseigner.</b>	
Tél (mobile de préférence) : <b>A renseigner.</b>	

AP Média ou le Parc des expositions ne peuvent être tenus responsables en cas de casse / vol. Aucune des deux structures ne se chargera des frais de réception, dédouanement ou autre (port payé).

## ACCES EXPOSANTS

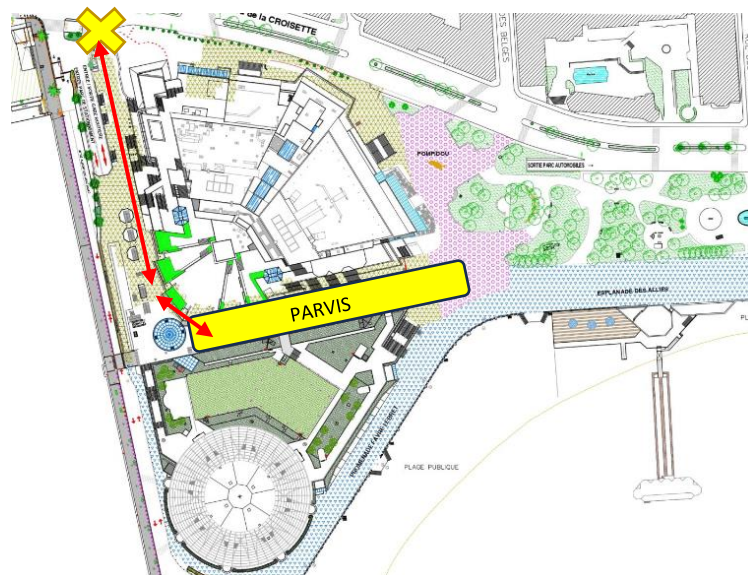
### Palais des Festivals et des Congrès de Cannes – 1 Boulevard de la Croisette, 06400 CANNES

L'accès des véhicules exposants est autorisé sur le Parvis pour le déchargement uniquement pendant les périodes de montage et de démontage du salon. L'accès se fait via la **Barrière Bistingo** ci-dessous.

**ATTENTION** : seulement les VEHICULES LEGERS & 20m3 maximum pourront y accéder, pour les véhicules au-delà, veuillez prendre contact avec l'organisation AP MEDIA. Pendant la manifestation les exposants devront se garer sur le parking public sous le Palais des Festivals.



Le salon se tiendra dans le Hall d'Exposition du Palais des Festivals de Cannes. Celui-ci se trouve en sous-sol et sera accessible via des escaliers, ascenseur ou monte-charge. Une signalétique sera mise en place depuis le parvis et le monte-charge.



L'accès aux véhicules des exposants est autorisé sur le Parking Parvis qui sera prévu à cet effet sur présentation du **BADGE EXPOSANT**. Un exemplaire devra être laissé sur le tableau de bord du véhicule avec un numéro de téléphone bien apparent. Particularité au Palais des Festivals de Cannes, les **chaussures de sécurité** sont obligatoires pendant le montage du salon. Aucune paire ne pourra être fournie sur place.

## SERVICES SUR LE SALON

### • RESTAURATION

Le traiteur officiel du salon sera **JAUDYS Traiteur** – <https://www.jaudys-traiteur.fr>  
Pour toute commande de prestation sur votre stand, vous pouvez le contacter au 06 87 34 56 09 ou par email à : [jaudystraiteur@gmail.com](mailto:jaudystraiteur@gmail.com).

La grille de commande est disponible sur votre portail exposants dans la rubrique « Documents utiles ». Elle est à lui renvoyer par email directement.

Vous n'êtes pas dans l'obligation de passer par JAUDYS Traiteur. **5 autres traiteurs sont référencés au Palais des Festivals**. Pour passer vos commandes, merci de les contacter aux coordonnées ci-dessous :

- **CASINO BARRIERE** – Marc Prado : [mprado@cannesbarriere.com](mailto:mprado@cannesbarriere.com) / 04 92 98 78 75
- **HELEN COTE D'AZUR** – Arnaud Louis : [alouis@helentraiteur.com](mailto:alouis@helentraiteur.com) / 04 92 18 89 31
- **GIRY TRAITEUR** – Luc Guibout : [contact@giry-traiteur.com](mailto:contact@giry-traiteur.com) / 04 93 39 44 07
- **LENOTRE** – Christophe Blachon : [christophe.blachon@lenotre.fr](mailto:christophe.blachon@lenotre.fr) / 06 09 39 15 03
- **POTEL & CHABOT** – Manon Viale : [manon.viale@poteletchabot.fr](mailto:manon.viale@poteletchabot.fr) / 04 92 28 35 24

**Vous êtes dans l'OBLIGATION de passer vos commandes par l'un de ces 5 traiteurs ou JAUDYS TRAITEUR (traiteur officiel du salon)**

**Attention toute commande chez JAUDYS traiteur doit être passée avant le vendredi 20 septembre 2024.**

**PS : Vous pouvez toutefois apporter vos propres boissons ou des produits qui ne sont pas transformés (emballés) sur le stand (biscuits secs, gâteaux apéritif, ...). Dès qu'il y a manipulation (toast, sandwich...) vous êtes obligés de passer par l'un des traiteurs référencés.**

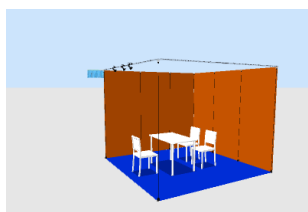
**Des contrôles sanitaires sont menés par le Palais des Festivals pendant la manifestation.**

Il sera possible de se restaurer sur place, un snacking sera mis à disposition des exposants et visiteurs du salon par le traiteur **Pavillon Gourmet**. Vous pourrez vous installer sur l'espace restauration prévu à cet-effet (voir plan du salon).

## AMENAGEMENTS DU STAND

### STAND CLE EN MAIN

L'organisateur met à la disposition des exposants des cloisons de stand en bon état. Afin de maintenir la qualité de ce matériel, l'exposant ne doit pas utiliser d'autres accroches que des cimaises, des chainettes et crochets, de la patafix ou du scotch (non fournis par l'organisateur).



Exemple d'un stand de 9m<sup>2</sup>

A chaque superficie de stand correspond un équipement

Surfaces stand	Dotation(s)	Rampe(s) de spots
6m <sup>2</sup> > 12m <sup>2</sup>	1	1
18m <sup>2</sup>	2	2
27m <sup>2</sup>	3	3
36m <sup>2</sup>	4	4

### Composition de mon stand équipé :

- Cloisons de mitoyenneté, couleur blanc (hauteur 2,50m), **traverse de façade** en structure foncée,
- Enseigne drapeau double face 30\*40cm,
- Accès pour alimentation électrique, **prévoir des rallonges (non fournies par l'organisateur)**,
- 1 rampe de 3 spots lumineux,
- Moquette sur les stands (enlèvement du polyane à votre charge le jour de votre installation),
- 1 dotation mobilier comprenant : 1 table rectangulaire (1.10 x 0,70) + 3 chaises + 1 corbeille. **Si vous souhaitez installer votre propre mobilier, nous pouvons enlever la dotation fournie avec votre stand. Merci de l'indiquer dans les documents à remplir « Descriptif de stand ».**

## STAND NU

Le stand nu est livré avec un accès électrique et moquette **mais sans enseigne, sans cloisons, sans mobilier, sans spots lumineux** (à votre charge).

Tout aménagement de stand dépassant une hauteur de 2,50 mètres doit être soumis à l'approbation de l'organisateur du salon, nous faire parvenir un plan décorateur.

**IMPORTANT :** Aucun élément de décoration (cloison, mobilier, affiche, enseigne...) ne doit dépasser les limites du stand matérialisé au sol par la moquette ou les structures du stand. Il est strictement interdit de clouer, visser et coller sur les cloisons des stands et les aménagements chapiteau. Toute réparation consécutive à une dégradation constatée sera intégralement facturée au titulaire du stand.

## COMMANDE MOBILIER SUPPLEMENTAIRE

Pour toute commande de **mobilier supplémentaire**, celle-ci passe directement par notre prestataire Lign'Expo. **Rendez-vous sur leur site : <https://lign-e.com/showroom/location-maires-alpes-maritimes-2024/>**

Sélectionnez le mobilier que vous souhaitez dans votre panier, créez votre compte et validez votre commande.

**Pour toute question n'hésitez pas à contacter directement Lign'Expo par e-mail ([lignexpo@lignexpo.com](mailto:lignexpo@lignexpo.com)) ou par téléphone au 06 10 20 03 60.**

## COMMISSION DE SECURITE

Passage de la commission de sécurité, le **mercredi 9 octobre 2024**. Les aménagements doivent être terminés. Présence obligatoire du responsable de votre stand si vous exposez des produits dangereux. Le chargé de sécurité du salon examinera la conformité de votre stand.

**ATTENTION :** particularité cette année au Palais des Festivals de Cannes. Chaque exposant doit fournir 1 mois avant la tenue du salon (6 septembre au plus tard) un dossier sécurité. **Vous trouverez sur votre espace en ligne, dans la rubrique « Documents à compléter », deux formulaires de « sécurité » & « d'électricité » à me retourner rempli.** Un formulaire « Restauration » est également disponible pour ceux qui souhaitent proposer de la restauration sur stand avec des appareils électriques.

## CAS PARTICULIER :

Si vous avez la présence de tout matériaux (autre que ceux fournis de base par l'organisation) figurant dans le « **Tableau des classifications des matériaux** » page 26 du Cahier des charges, le Palais des Festivals demande :

- Un plan du stand, côté en unité métrique (longueur, largeur, hauteur), sur lequel figure un repérage de tous les matériaux employés, ce repérage étant rappelé dans la colonne B du questionnaire Sécurité. Ce plan doit comporter des vues de face, de côté et de dessus ainsi que des coupes dûment repérées. Une légende doit préciser les aménagements projetés.
- Tous les procès-verbaux d'essais de matériaux émanant de laboratoires français agréés ou équivalence européenne et / ou les certificats d'ignifugation établis par des entreprises dûment agréées.



**Je vous invite à lire attentivement le « Cahier des charges » disponible dans la rubrique « Documents utiles », car les règles sont strictes dans l'enceinte du Palais des Festivals de Cannes. Tout exposant n'ayant pas retourné les documents demandés peut se voir refuser l'accès au lieu d'exposition.**

## GARDIENNAGE

L'organisateur se charge de la surveillance générale du salon dans les meilleures conditions mais il s'agit d'une obligation de moyens et non de résultat. La surveillance des aménagements des stands demeure sous la **responsabilité exclusive de l'exposant** (ne laisser aucun objet de valeur en dehors des heures d'ouverture, être particulièrement vigilant durant les périodes de montage et de démontage des stands).